

# BULLETIN

SEPTEMBRE 2016

## Notre quatorzième assemblée générale à l'église Saint-Jean de Montréal

JEAN-LOUIS LALONDE

Le samedi 24 septembre, nous avons tenu notre assemblée générale à l'église unie Saint-Jean à Montréal puisque c'était une façon de souligner le 175<sup>e</sup> anniversaire de cette paroisse francophone, la deuxième plus ancienne au Québec.

Après l'accueil de David Fines, l'actuel pasteur de la communauté, notre président nous rappelle nos réalisations en cours d'année. Il explique que la Généalogie franco-protestante en est rendue à 17 400 noms. Tous ne sont pas protestants, mais beaucoup ont fréquenté les collèges, été baptisés ou mariés dans une église protestante ou on y a célébré leurs funérailles. Il est particulièrement intéressant de voir comment la conversion au protestantisme a amené des ruptures familiales ou, au contraire, de nombreuses adhésions à la confession d'un converti. Nous cherchons un programme qui permettrait de mettre notre site à jour sur ce point.

Notre site termine son réaménagement qui devrait être achevé d'ici un mois et se maintenir fonctionnel par la suite. Les contenus seront mieux groupés. Des intervenants ont signalé la difficulté de trouver la page où on pouvait adhérer à la Société, par contre, l'utilisation de PayPal est de nouveau fonctionnelle.

Le président rappelle que plusieurs recherches ont paru récemment, celle de Richard Strout sur les Frères, celle d'Allan Swift sur les méthodistes, un livre sur le pentecôtiste Samuel Lecompte. Lui-même continue ses recherches sur les



Photo: Luc Mercier

églises mennonites et Jean-Louis travaille sur l'historique de la paroisse qui nous accueille.

Nous avons atteint plusieurs des buts que nous nous étions fixés notamment par l'établissement d'une bibliothèque et d'archives variées. Si la première est bien classée, les secondes nécessitent encore beaucoup de temps. Des projets d'activités sont en cours pour souligner à la fois le 500<sup>e</sup> anniversaire de la Réforme et les activités protestantes à Montréal à l'occasion du 375<sup>e</sup> anniversaire de la ville. Nous avons encore du pain sur la planche, mais nous progressons petit à petit au fil des ans et c'est heureux.

De son côté, le secrétaire signale les recherches historiques parues dans le *Bulletin* sur les huguenots Senilh, Marteilhe ou Bochart du Plessis ainsi que sur le fabricant de chapeaux Edmond Guillet. Cette dernière étude trouvera peut-être bientôt

un moyen de financement. La visite au cimetière a aussi donné lieu à un article sur la crémation au Québec en soulignant notamment l'apport du mémoire de maîtrise récent de Martin Robert sur le sujet. L'an prochain, la visite se fera au Cimetière Hawthorndale qui recèle bien des surprises.

Notre trésorier, Luc Mercier, nous apprend que nos finances se portent bien, si modestes soient-elles. L'acquisition d'un logiciel pour le suivi des adhésions a été profitable puisque les sommes provenant de ce poste ont carrément doublé cette année. C'est évidemment notre loyer, bien que réduit, qui constitue notre dépense la plus importante.

La réimpression des quarante premiers Bulletins a amené des coûts qui seront facilement absorbés avec les années. Howard Ransom nous rappelle qu'il existe de nombreux lutrins disponibles et qu'il faudrait, via le *Bulletin* ou via la page Facebook

de notre nouveau site, voir si des sociétés d'histoire ne seraient pas intéressées à en acheter. On peut même explorer du côté des sociétés généalogiques où des familles pourraient vouloir commémorer leurs ancêtres. Pour les plaques, le problème récurrent pour notre Société est leur coût qu'il faut trouver moyen de financer. Il nous faudrait quelqu'un qui en fasse son affaire.

Richard Strout fait le point sur la progression de la numérisation de *L'Aurore* qui en est rendue à 1917. Le plus long du travail est de compléter la référence de chaque page. Nous avons le tout accessible dès maintenant grâce à une clé

USB. Il s'agit d'une œuvre de conservation fort utile compte tenu de la fragilité de la version papier. Tous nos remerciements à notre collègue pour ce travail de longue haleine.

Julie Bérubé intervient pour manifester son intérêt pour faire connaître la Société particulièrement en visant les 18-30 ans, aussi bien dans les églises qu'à l'université. Elle est prête à s'investir dans ce domaine pour nous faire connaître davantage. Les membres du Bureau lui souhaitent la bienvenue. La chose n'est pas simple, mais nous la jugeons possible et nous sommes heureux de voir que quelqu'un veut s'y consacrer.

L'assemblée générale procède à l'élection des membres du Bureau de direction pour la prochaine année. Tous les membres actuels sont prêts à poursuivre leur travail et sont réélus. Étudiante en histoire à l'UQTR, Julie fera profiter le Bureau de ses intuitions et ouvrira pour notre Société des pistes nouvelles.

\* \* \* \*

L'après-midi est consacré comme toujours à l'historique de l'église qui nous reçoit par une conférence illustrée, ici sur ses cent premières années, suivies de témoignage de pasteurs et de divers membres représentatifs des soixante-quinze dernières années.

## Les 175 ans de l'église unie Saint-Jean

JEAN-LOUIS LALONDE

On trouve en ligne sur le site de la paroisse un historique de Saint-Jean et plusieurs photos de la communauté ([www.egliseuniestjean.org/](http://www.egliseuniestjean.org/)) auxquels je renvoie nos lecteurs. L'historique avait été repris et complété pour les dernières années dans le numéro du printemps d'*Aujourd'hui Credo*. Plutôt que de reprendre ce texte, j'ai préféré présenter ici quelques éléments qui ne s'y trouvent pas.

J'ai donné samedi 24 septembre une conférence qui portait sur les cent premières années de cette communauté avec la succession des pasteurs qui l'ont animée. Dans l'approche de la Réforme, ce sont tous les croyants qui participent au sacerdoce et ce n'est que par commodité que nous avons bâti notre périodisation autour d'eux nous donnant ainsi des repères temporels. De plus, l'essentiel nous échappe à distance, la vie spirituelle des membres et des adhérents ne nous est guère accessible et nous ne pouvons la deviner. Même à travers les références bibliques qui ouvrent les séances, nous ne pouvons que penser à ce qui aurait pu s'y dire, le même passage se prêtant à de multiples interprétations. Je suis tout à fait conscient de ces limites, mais il vaut mieux sans doute une image partielle que pas d'image du tout.

	1878	1887	1895	1905	1915	1925	1926	1935	1945	1955	1966
Nombre de familles	120	150	80	60	70	80	85	135	200	220	305
Individus non reliés à elles		17	30	45	50	40	30	48	50	70	
Membres		111	104	125	124	190	220	350	454	529	521
Total de personnes sous la supervision pastorale	(480)	(600)	(350)	(280)	(320)	(350)	400	650	665	900	1026
Inscrits à l'école du dimanche	74	46	40	25	22	40	43	40	90	92	101

Il y a donc beaucoup de fluctuation dans le nombre de familles avant 1925, notamment à cause de l'émigration. L'immigration et l'urbanisation contribuent à les augmenter à partir de là. Ces facteurs jouent aussi sur le nombre de membres, en constante augmentation à partir de 1915, de façon considérable dans la période de l'Église Unie. Le nombre de personnes sous supervision pastorale n'est pas demandé avant 1925, nous en avons fait une évaluation sommaire inscrite entre parenthèses. Les inscriptions à l'école suivent le mouvement des familles, mais l'explosion a lieu au lendemain de la Deuxième Guerre et la paroisse trouve des bénévoles pour s'en occuper, près d'une dizaine. Dans ces mêmes années, les membres et adhérents sont tellement nombreux certains jours de communion, particulièrement à Pâques, qu'on n'arrive pas à tous les contenir dans l'église. Une bonne cinquantaine se retrouve au sous-sol où elle entend la prédication

	Européens	Québécois	Britanniques
1888-1897	35	60	5
1898-1904	30	62	8
1904-1912	25	66	9
1915	34	61	5
1920-1921	33	61	5
1930	31	60	9
1941-1943	28	65	7
1952-1963 (actifs)	38	55	7

du pasteur par des haut-parleurs judicieusement installés à cette fin.

Nous avons voulu savoir quelle était la part des immigrants ou des familles d'origine européenne dans la paroisse Saint-Jean. On sait que dès 1861, à l'arrivée du pasteur Jean-Emmanuel Tanner transfuge de l'église de la rue Craig avec une bonne partie des membres, les Suisses, Belges et Français y étaient déjà nombreux. Cette classification comporte une certaine part d'arbitraire puisque certains classés comme québécois ou européens pourraient être interchan-

geables, nous n'avions pas le plus souvent le moyen de déterminer avec certitude la nationalité à partir du seul nom. Zimmermann est-il suisse ou britannique? Comme tous les cultes et toutes les réunions de conseil se déroulent en français, il est évident que même les noms à consonance britannique ne peuvent appartenir qu'à des francophones.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la proportion d'Européens passe à près de 40%. Il est clair que, dans ce dernier cas, la communauté devient facilement une famille de substitution pour les nouveaux arrivants. De plus, les racines réformées et les habitudes du protestantisme y sont probablement plus profondément ancrées dans la tradition dont ils sont héritiers. Nous ne pouvons dire pour l'instant dans quel sens vont les proportions par la suite, mais la part européenne y demeure toujours présente.

### La distribution géographique des membres

Alors qu'en 1930, 38% des membres habitaient à moins de 2500 m de l'église, la proportion descend à 28% en 1947. En 1930, 60% sont à moins de 6 km alors que c'est 42% en 1947. Et avec la généralisation de l'automobile, le mouvement ira s'accroissant.

On comptera même les membres hors territoire comme faisant partie de Saint-Jean. Ainsi, en 1965, il est sûr que le mouvement vers la banlieue ou l'extérieur de la ville est devenu extrêmement important avec 155 membres sur 532 (30%) qui sont hors du territoire, sur la Rive-Sud, à Laval ou dans les Basses-Laurentides sans doute. On se déplace de plus loin pour aller à l'église, peut-être moins régulièrement, mais on contribue à la soutenir monétairement.

On ne saurait passer sous silence le rôle des Sociétés féminines qui ont marqué le passé de la communauté et bien qu'il faille longtemps pour que les femmes puissent faire partie des Conseils; par leurs activités, leurs repas, leurs ventes de charité autant que par l'animation interne que leur procuraient leurs rencontres, les conférenciers qu'elles accueillaient, les sorties qu'elles faisaient, les femmes créaient une animation irremplaçable et faisait de Saint-Jean une communauté vivante.

### Le témoignage des membres

Après la conférence, le pasteur David Fines a invité nombre de membres et pasteurs à évoquer en quelques minutes un aspect du passé de la communauté; ils ont parlé aussi bien de la décoration du bâtiment que de la vie spirituelle qui l'avait animée, allant

parfois jusqu'à l'évoquer avec une certaine émotion, rejoignant bien les souvenirs de plusieurs participants. Le dimanche matin, les gens pouvaient circuler dans l'église pour voir le diaporama de divers moments du passé évoqués visuellement ou examiner de plus près les objets exposés: une version originale de luxe d'un livre de Chiniquy, une de ses cannes, son moule à hosties, le lutrin qu'on a fait à partir de son lit, la plaque commémorative de granit que ses amis ont placé à Saint-Jean. On trouvait aussi les inscriptions sur l'orgue, celles sur les fonts baptismaux qui rappellent qu'ils ont été payés par tous ceux que le pasteur Henri Joliat a baptisé en ses 36 ans de carrière à Saint-Jean. On pouvait aussi lire la liste de tous membres de la paroisse qui s'étaient engagés dans l'armée lors de la Première ou de la Deuxième Guerre mondiale; au cours de cette dernière, au moins six d'entre eux sont morts au champ d'honneur. On trouvait aussi un sceau de l'église, des calices de communion, et même le maillet du Consistoire laurentien visant à clore les débats! Les lieux étaient décorés de tapisseries modernes de Claire Christen évoquant de façon symbolique des moments bibliques significatifs. Bref, de belles célébrations pour marquer cet anniversaire unique.

## Le huguenot Jean Marteilhe, de Londres au Québec (v1715?-1779)

Jean Marteilhe est un protestant francophone venu au Canada au temps du Régime militaire (1760-1763) et demeuré dans la Province of Quebec après le Traité de Paris. À ce titre, il fait partie de nos intérêts comme Société d'histoire franco-protestante. K.H. Annett en a écrit une biographie dans *The Huguenot Trails* en 1983<sup>1</sup> s'attachant surtout à sa fonction de juge. On connaît l'existence de Marteilhe par les liens d'affaires ou de justice qu'il a entretenus avec d'autres personnages (Mounier, Lévesque, Revol, Murray, Carleton, par exemple) et on possède une vingtaine d'actes notariés le concernant<sup>2</sup>, le premier

datant de 1761. Nous avons vainement cherché de ses parents parmi les Marteilhe réfugiés en Angleterre au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. Il n'est pas non plus directement apparenté à ce huguenot du même nom qui a été condamné aux galères sous Louis XIV (1700-1713) délivré par une intervention de la reine d'Angleterre.

La première indication fiable sur lui nous vient de la pétition qu'il a écrite en 1763 à l'intention des « Lords Commissioners of Trade and Plantation in London » où il dit explicitement qu'il a été marchand à Londres de 1745 jusqu'au moment de la Conquête où il est venu à

Québec afin de poursuivre le même commerce<sup>4</sup>. Cependant, Jean Marteilhe fait clairement partie des huguenots de la ville qui, même s'ils anglicisent leurs noms, continuent de parler français entre eux, et à leurs clients, qui sont des dizaines de milliers dans les quartiers centraux.

Annett dans son article le fait naître en 1700 sans que nous sachions sur quoi il se base. Cela supposerait qu'il ait déjà plus de 40 ans, soit possiblement déjà marié, et ait été solidement établi en France avant de venir en Angleterre. Une date de naissance plus récente rendrait la suite et sa venue en Amérique plus vraisemblable.

Tout indique qu'il y est bien un entrepreneur en construction et qu'il vend des matériaux qui se rattachent à ce domaine<sup>5</sup>. Il vient dans le territoire conquis comme bien d'autres de ses compatriotes parce qu'il veut profiter des possibilités d'affaires qu'offre cette conquête. C'est lui qui obtient le contrat de réparation de la chapelle des Récollets. « Pour apprécier les

à la fameuse « revanche des huguenots »<sup>9</sup>, comme le feront François Mounier, Jean Bruyères, Hector Cramahé, François Lévesque, entre autres (voir leurs biographies).

Selon le premier acte notarié que nous ayons, ce négociant loue le 2 juin 1761 de Joseph Marchand, capitaine de navire, l'étage du bas d'une maison sise dans la



Intérieur de l'église des Récollets

dommages causés à la chapelle de ces religieux, nous disposons de deux gravures de Richard Short, faites aussitôt après le siège de la ville : le toit est crevé en quelques endroits, la façade a été quelque peu défigurée par les boulets, mais le clocher ne paraît pas avoir subi de coups ; à l'intérieur, le plancher est défoncé ici et là ; quant au reste, les dégâts apparaissent de moindre importance<sup>6</sup>. » Comme cette chapelle servira de premier lieu de culte pour les nouveaux arrivants dès l'été 1760, les réparations ont dû se faire rapidement. Nous pouvons en déduire que, dès le départ, Marteilhe est connu de l'administration britannique et qu'elle lui fait confiance. Après ces réparations d'urgence, d'autres ont pu s'échelonner sur les deux années suivantes. On sait que ce n'est que le 25 mars 1763 que Marteilhe sera payé pour ses travaux, l'équivalent de 6 392 livres françaises<sup>7</sup>.

Il prête de l'argent ou sert d'intermédiaire par la suite<sup>8</sup> tout en continuant ses activités commerciales. En sa qualité de francophone protestant, il joue un rôle d'intermédiaire entre les autorités britanniques et les Français établis, participant

haute ville de Québec « sur la place vis-à-vis de l'ancienne paroisse » (Saint-Roch)<sup>10</sup>. Deux ans plus tard, il signe une procuration à son commis Christophe-Hilarion Michaud en septembre 1763<sup>11</sup>. Elle est tellement englobante qu'elle suppose, croyons-nous, une absence du négociant pour quelques mois au moins. Cela présage, en toute hypothèse, que Marteilhe aurait pu se rendre à Londres peu après pour voir à sa naturalisation britannique. Ce n'est pas rien à l'époque et pas si simple puisqu'elle suppose une intervention du parlement<sup>12</sup>.

Comme plusieurs Britanniques dans la colonie, il devient rapidement propriétaire de seigneuries. Murray parle de « John Marteilhe, de Londres » lors de la présentation de sa demande au Conseil, « sollicitant la confirmation de son acquisition d'une terre et d'une île au lac Champlain<sup>13</sup> ». C'est en effet, peu après, que le 22 septembre 1763, Jean Marteilhe achète seul de François Daine, ci-devant lieutenant-général de la Prévôté de Québec, l'île et le fief imposant de Pancalon appelé Grosse Isle [ou Grande Ile] (situés au cœur du lac Champlain, actuellement dans le



La Grosse Ile dans le lac Champlain, actuellement Grand Isle et South Hero.

Vermont, sept lieues de long par une de large)<sup>14</sup>. Le prix payé est de 3000 £ ce qui suppose qu'il a de l'argent à sa disposition.

Par ailleurs, les relations d'affaires de Jean Marteilhe avec François Mounier sont évidentes durant le Régime militaire. Marteilhe lui signe une procuration en septembre 1763 et, quelques jours plus tard, ils acquièrent conjointement un terrain près de la chapelle Saint-Roch à Québec<sup>15</sup>. Davantage, les deux marchands obtiennent du gouverneur Murray un fief de 20 000 acres au sud de la Baie des Chaleurs près de l'embouchure de la rivière Caraquet. La pétition parvient à Londres le 20 décembre 1763, peut-être l'y a-t-il portée lui-même. Le but est d'y établir en dix ans un canton peuplé de protestants à compter d'une personne par cent acres, à défaut de quoi la concession retournera à la Couronne. Cette concession vise à exploiter les pêcheries et autres activités profitables. Il ne semble pas que le projet se soit concrétisé<sup>16</sup>.

Selon Marcel Trudel, durant le Régime militaire, sept fiefs sur dix changent de titulaire et passent aux mains de Britanniques<sup>17</sup>, auxquels il peut être assimilé. Marteilhe endosse son rôle de seigneur et prête foi et hommage le 28 septembre<sup>18</sup> à Thomas Gage, chef militaire et gouverneur de Montréal, les représentants britanniques n'ayant pas voulu changer cette coutume qui reconnaissait leur autorité. En 1764, Mounier et Marteilhe sont de nouveau réunis pour acheter conjointement de Charles

Vallée l'île et le fief appelé Grosse Isle (dans le Saint-Laurent cette fois) ainsi que l'Île aux Réaux [ou Ruaux] qui est proche de la première, toutes deux de bonne superficie<sup>19</sup>. Ils font partie de l'archipel de l'Île-aux-Grues. C'est Marteilhe qui y joue le rôle de seigneur plutôt que Mounier quand il concède une terre à Jean Thomas en 1767<sup>20</sup>.



L'année même de l'achat de sa deuxième seigneurie en 1764, Jean Marteilhe a de plus grandes ambitions encore puisqu'il pense reprendre le bail des Forges du Saint-Maurice et écrit un mémoire qu'il expédie aux autorités coloniales britanniques. Il y avait joint une description des Forges et de leur production. Murray dira dans une lettre son approbation des perspectives qu'il évoque. Son texte fera l'objet d'une lecture par le *Board of Trade* à Londres le 21 juin. Il est plus que probable que son intérêt pour les Forges l'ait mis en contact avec François Lévesque, cet autre commerçant chargé de liquider les poêles et les tonnes de fer dont les autorités coloniales voulaient se défaire. Londres ne prend pas de décision immédiate et Marteilhe ne sera finalement pas retenu, le bail étant accordé à Christophe Péliissier quand les activités reprendront en 1767<sup>21</sup>.

Son mariage est pour nous une énigme. Si le prénom de son épouse à son décès (Dorothy/Dorothea) peut nous servir

d'indice, elle serait plutôt d'origine britannique que française. Nous avons vainement cherché un acte qui le confirmerait, mais nous ne l'avons trouvé ni dans les registres de la Christ Church montréalaise ni dans les actes des notaires répertoriés dans Parchemin ni dans les archives. Compte tenu du contexte, ce mariage aurait pu être célébré aussi bien en France, en Grande-Bretagne qu'au Québec.

Peu après l'instauration par Murray en octobre 1764 des cadres de la justice dans la colonie, Jean Marteilhe, qui signe maintenant John, est nommé le 17 novembre juge de paix dans le district de Québec, avec bien d'autres et notamment Thomas Alwyn<sup>22</sup>. Il continue d'y faire des affaires,



Le gouverneur James Murray

seulement pour quelques années encore puisqu'il va déclarer faillite en 1767, sans que nous en connaissions la cause<sup>23</sup>. C'est François Levesque qui sera le syndic de ses créanciers.

À un autre niveau de la justice coloniale, à la Cour des plaidoyers communs, il n'y avait que trois juges dans la colonie : Adam Mabane, John Fraser et François Mounier. Cette Cour s'occupait des litiges civils de toutes sortes entre sujets britanniques ou français, pour des sommes de 10 £ ou moins ; on traitait ceux survenus depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1764, selon les lois de la Grande-Bretagne autant que possible, mais dans le cas de ceux qui étaient antérieurs à cette date, on pouvait appliquer les lois et coutumes françaises. Le 13 mai 1767, Carleton, nouvellement arrivé, le nomme « maître des requêtes de la Chancellerie » puis lui offre fort commodément un poste de juge de paix à Montréal. Ce dernier n'avait guère de formation juridique, mais cette nomination semble offrir une nouvelle carrière au marchand en faillite, le-

quel a l'avantage aux yeux du gouverneur d'être protestant et de pouvoir entendre les parties aussi bien en anglais qu'en français<sup>24</sup>.

À cause de l'abus de certains juges consécutif à la formulation de l'ordonnance de 1764, Carleton va la révoquer en 1770. Le choix de John Marteilhe comme quatrième juge colonial aux plaidoyers communs semble l'exonérer des blâmes que le gouverneur a lancé contre ceux qui s'étaient servis jusque-là de la justice dans leur intérêt. Un passage rappelle la situation antérieure.

« Votre Seigneurie [Lord Hillsborough] a déjà appris que les protestants, qui se sont établis ou qui ont plutôt séjourné ici depuis la conquête, ne se composent que de commerçants, de soldats licenciés et d'officiers, [...]; quant aux membres de la commission de la paix, ceux qui réussissaient en affaires, ne pouvaient trouver le temps de siéger comme juges, et quand plusieurs, à la suite d'accidents ou d'entreprises mal conçues, eurent fait faillite, ils ont cherché naturellement à se refaire aux dépens du public, d'où vient une variété de manœuvres pour augmenter les procès et leurs propres émoluments. » *Il donne des exemples d'abus de pouvoir de ces juges, et propose qu'ils ne s'occupent désormais que de causes civiles tout en pensant à donner satisfaction au public sans qu'il y ait d'abus*<sup>25</sup>.

Des changements se produisent en ces années-là chez les responsables de la justice coloniale. François Mounier meurt en 1769 et Victor Cramahé prend sa place. John Marteilhe entre en fonction le 22 mars 1770, prête serment le 23 mai. Cramahé démissionnera quand il sera nommé lieutenant-gouverneur le 9 août de cette même année et Thomas Dunn le remplacera. En 1775, les quatre juges sont donc Mabane, Fraser, Marteilhe et Dunn. Ils reçoivent un salaire annuel de 150 £ avec des frais de déplacement de 50 £ et le droit à certaines autres dépenses<sup>26</sup>.

Cela prendra quelque temps avant que sa faillite soit liquidée. Le fief de l'île aux Réaux acquis en 1764 passera aux mains de Jean-Baptiste Lecompte Dupré le 16 septembre 1773, saisie sur Thomas Lée, au nom et comme associé de François Mounier<sup>27</sup>. Le fief de Grosse Isle avait été vendu aux enchères en 1772 « en consé-

quence d'un ordre d'exécution contre Thomas Lée, associé de François Monnier [sic], « pour la somme de 400 chelins, dont moitié a été payés aux créanciers de Jean Marteilhe et le quint à Mme de Beaujeu<sup>28</sup>. » Nous n'avons pas trouvé ce qu'il advint du fief de Grosse Isle dans le lac Champlain<sup>29</sup>.

Préoccupé par les concessions prévues pour les colons britanniques dans l'Acte de Québec qui devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1775, Carleton modifia le système judiciaire prévu par les autorités de la métropole. Afin d'imposer la tenue de procès



Le gouverneur Guy Carleton

civils, il nomma comme juge de paix « des hommes sur lesquels il pouvait compter pour comprendre les Canadiens<sup>30</sup> ». Le gouverneur décréta le 16 avril que, « durant [son] bon plaisir ou jusqu'à ce que des cours convenables de judicature puissent être établies dans lesdits districts<sup>31</sup> », il nommait « juges de paix » les anciens juges des plaidoyers communs, deux à Québec (Mabane et Dunn) et deux à Montréal (Fraser et Marteilhe), Jean-Claude Panet les aidant à Québec et René-Hertel de Rouville, à Montréal. Pour la première fois, des Canadiens de naissance, et catholiques, étaient nommés à ces postes. Et par la même occasion, Carleton créait ses juges « commissaires aux causes civiles », ce qui leur donnait un large pouvoir puisqu'il n'y avait aucune instance pour faire appel<sup>32</sup>.

Entre-temps, en Angleterre, le secrétaire d'État aux colonies, Lord Dartmouth, avait nommé Peter Livius juge à Montréal. À la fin de l'automne, ce dernier est déjà à Québec et y demeure durant l'hiver, d'autant plus que les Américains occupent la ville où il devait se rendre, amenant avec eux en quittant comme prisonniers de guerre, Fraser et Rouville. Marteilhe avait été épargné parce qu'il était malade ; de

plus, il songeait sérieusement à démissionner. C'est ce qu'il a fait peu après obtenant une pension de 200 £ du gouvernement<sup>33</sup>. La nouvelle cour civile montréalaise ne fut finalement ouverte qu'en août 1776<sup>34</sup>.

Nous ne savons pas quelle maladie le terrassait et l'empêchait de remplir ses fonctions. Son épouse est à ses côtés mais est probablement une charge pour lui. Le couple ne semble pas avoir eu d'enfants. John Marteilhe décédera le 13 décembre 1779, son service aura lieu à la Christ Church de Montréal et il sera enterré le 15<sup>35</sup>. Sa femme lui survécut ; Dorothea (cette fois) demandera au gouverneur Haldimand dans une lettre qui a été conservée qu'elle puisse bénéficier de la pension de feu son mari, ou en tout cas, d'une partie d'icelle<sup>36</sup>, ou quelqu'un pour assurer sa subsistance soit au Canada soit en Angleterre. C'est ainsi que nous apprenons qu'elle est fortement handicapée étant aveugle et ne pouvant se servir de ses membres. On peut supposer qu'elle ait besoin d'une aide à domicile en permanence. Nous ne savons pas si la pension lui a été accordée, la chose est bien possible. Elle demeurera à Montréal jusqu'à son décès le 1<sup>er</sup> mars 1787 et elle sera enterrée deux jours plus tard aux côtés de son mari.

25 septembre 2016

Jean-Louis Lalonde

avec le concours de Robert Larin et

Jacques Gagné

### Sources

Archives de la ville de Montréal, Lettre autographe signée John Marteilhe – 16 septembre 1771, pièce P0028.

Archives nationales du Québec, divers actes notariés cités en note.

Annett, Kenneth H., « The Honourable Judge Jean Marteilhe c.1700-1779 », *The Huguenot Trails*, vol. XVI, no 4, 1983, p. 6-8.

Bibliothèque et Archives Canada, papiers Haldimand, B 217 p. 340, B 73 p. 159, B vol. 1.55, p. 48.

Bonnault, Claude de, « Les protestants au Canada avant 1760 », *Bulletin des recherches historiques*, année 63, n° 1 (janvier-mars 1957), p. 5-33, p. 17 pour Marteilhe.

Descroix, Arnaud, « La controverse sur la nature du droit applicable après la Conquête », *Revue de droit de McGill*, 2001, n° 56 : 3, p. 495-496.

*Dictionnaire biographique du Canada*,

entrées sur Guy Carleton, Victor Cramahé, Thomas Dunn, René-Ovide Hertel, François Lévesque, François Mounier, Jean-Claude Panet.

Lacoursière, Jacques, *Histoire populaire du Québec - Des origines à 1791*, Québec, Septentrion, 1995, p. 398.

Larin, Robert, *Brève histoire des protestants en Nouvelle-France et au Québec (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, St-Alphonse-de-Granby, Éditions de la Paix, 1998, 206 p., et ici sp. p. 156.

Minet, William et Susan (éd.), *Registres des églises de la Savoie, de Spring Gardens et des Grecs, 1684-1900*, Huguenot Society of London, Manchester, Sherratt and Hughes, 1922, 227 p. avec index (Université d'Ottawa).

Minet, William et Susan (éd.), *Registers of the French Church of Le Carré and Berwick Street, London (1690-1788)*, Huguenot Society of London, Reading, Eastern Press Limited, 1921, 58 p. avec index. (Université d'Ottawa)

Minet, Susan (éd.), série éditée par la Huguenot Society of London, années 1910, *Registers of the churches of La Patente de Soho, Wheeler Street, Swanfields, and Hoxton, Registers of the French Church of La Patente, Spitalfields, London, 1689-1780, qui reproduisent fidèlement comme les précédents le contenu des originaux en français.*

Neatby, Hilda M., *The administration of justice under the Quebec Act*, London, H. Milford, 383 pages, spécialement p. 22.

Parchemin – Banque de données notariales (1626-1794), Archiv-Histo, 1993-2011, 14 actes notariés concernant Jean Marteilhe.

Roy, Pierre-Georges, *Inventaire des concessions en fief et seigneurie, foies et hommages, et aveux et dénombremens conservé aux Archives de la province de Québec*, Beauceville, L'Éclaireur, 1927-1929, I, p. 170, 220 et IV, p. 278-279 pour Martheilhe, qui recoupe

les actes notariés trouvés dans Parchemin.

Scott, Seaman Morley, « Chapters in the history of law of Quebec, 1764-1774 », thèse PHD -

Université of Michigan, Ann Arbor, 1933, XIX, 525 p., ici p. 346-349.

Trudel, Marcel, *L'Église canadienne sous le régime militaire, 1759-1764, I, les problèmes*, Montréal, Les Études de l'Institut d'histoire de l'Amérique française, 1956. XXXIII — 362 p., ici p. 181 (citation), 189 et 191.

Trudel, Marcel, *Le régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*, Montreal, Fides, 1999, 618 pages, les p. 140, 142, 152, 244, 245, 508 sur Marteilhe.

- Kenneth H. Annett., « The Honourable Judge Jean Marteilhe c.1700-1779 », *Huguenot Trails*, vol XVI, no 4, 1983, p. 6-8, que nous avons découvert alors que nos propres recherches étaient terminées. Il nous a été aimablement fourni par Jacques Gagné et Claire Lindell de [www.genealogyensemble.com](http://www.genealogyensemble.com).
- Le *Dictionnaire biographique du Canada* ne l'a pas retenu (quatre biographies y font référence), non plus que John F. Bosher dans son dictionnaire biographique des marchands. Même Michel Barbeau ne l'a pas indiqué dans son Fichier huguenot, faute d'information claire à son sujet.
- Il avait épousé une Marthe en 1707 et, en secondes noces, une autre Marthe en 1712 de laquelle il a deux garçons, Jean-Pierre (Peter John) le 3 juillet 1713 et Jean-François Marteilhe le 29 mai 1717 ainsi qu'une fille, Marie-Marthe le 27 décembre 1718. Ils sont identifiés comme protestants français et habitent au cœur de Londres (les baptêmes ont lieu l'église de Savoye). On sait par ailleurs que Jean Marteilhe (autre orthographe possible) est « ancien » de l'église Le Carré et Berwick entre 1729 et 1732. C'est peut-être lui que notre Jean Marteilhe de Bergerac vient alors rejoindre.
- Cité dans l'article « The Honourable Judge », p. 6.
- Il fait décharger dans le port de Québec en 1763 une cargaison de bois de charpente, par exemple.
- Description dans Marcel Trudel, *L'Église canadienne sous le régime militaire*, I, p. 181, On trouve des illustrations de l'état des lieux dans le *Boréal Express*, 1534-1760, p. 245 et *Canada-Québec*, p. 175.
- Indications dans *L'Église canadienne...*, I, p. 178-179 et 191 ainsi que II, p. 194. Sylvie Bédard de BANQ à Québec a vainement cherché le contrat de réparation.
- Un acte notarié (greffe de J.-A. Panet, obligation) daté du février 1763, suppose qu'il a prêté de l'argent à Jacques Brizard, cabaretier. Il sert d'intermédiaire entre l'ancien jésuite Roubaud devenu protestant, rendu à Londres, et Murray, le 17 janvier 1765, tel qu'indiqué dans Trudel.
- L'expression est de Marcel Trudel ; voir *L'Église canadienne sous le régime militaire, 1759-1764*, I, p. 189-193 et II, p. 428-429.
- BANQ, greffe S. Sanguinet, 2 juin 1761.
- BANQ, greffe J.-A. Panet, 30 septembre 1763. Ce Michaud deviendra un marchand prospère à peine quelques années plus tard. Il réclamera en 1769 aux syndics de la faillite Marteilhe, conjointement avec François et Louis Corbin, le paiement de salaire et gages de 106 livres 9 chelins, ce qui confirme qu'il était bien son commis.
- On trouve dans *Chronological Tables of the Private and Personal Acts for 1760-1765, à 1764 (4 Geo 3) c. 33*, la présentation de sa naturalisation, la Chambre des Lords l'accepte le 27 janvier 1764 avec prestation préalable du serment le 23, ce qui suppose qu'il est à Londres pour le faire, avec approbation royale indiquée dans *Letters of dinizations and Acts of naturalization in England and Ireland*, relevés par la Huguenot Society en 1923 : 4 Geo III no 52, où on précise alors « born at Bergerac, in the province of Guienne, in France ». Documents accessibles en ligne.
- Tel qu'indiqué dans le *Rapport des archives publiques du Canada* (RAPC), 1910, p. 2.
- Soit trente-quatre km sur 5.
- Ils vendront cet assez vaste terrain à William Grant en 1766 et l'acte dans le greffe J.C. Panet, du 27 août.
- Projet présenté dans K H A, « The Honourable Judge », p. 6
- Marcel Trudel, *Le régime militaire et la disparition de la Nouvelle-France, 1759-1764*, p. 152 fait référence au Colonial Office, vol. 42, tome 1, p. 59-165.
- Greffe Pierre Mézière. Marcel Trudel, *Le régime militaire...* p. 140, en donne la liste en citant le RAPQ, 1921-1922, p. 105. Marteilhe ne s'y rend pas lui-même mais se fait représenter par J. Dumas dit Saint-Martin, un négociant qui habite Montréal.
- On sait que Charles Vallée l'avait acquise le 17 juillet 1753 de Paul et Geneviève Bécard de Grandville (greffe J.-A. Saillant de Collégien).
- BANQ, greffe J.-A. Panet, concession à Jean Thomas, 8 janvier 1767. Compte tenu de la grandeur de l'île, cette terre devait en couvrir l'ensemble.
- Voir Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 244-245.
- Piètre indice de son âge, tous les juges nommés dans la colonie à ce moment-là et par la suite ont trente ans ou plus en 1764, ce qui situerait peut-être la naissance de Jean Marteilhe au début des années 1730 ou avant, mais il pourrait tout aussi bien être une exception. Dans les premiers actes que nous ayons, il signe Jean alors que dans l'acquisition du fief de Grosse-Île en 1764, le notaire a inscrit Jean et lui signe John. Greffe Panet, no 3306, 1er octobre 1764.
- Un indice de son endettement est peut-être l'emprunt de 2750 livres tournois qu'il a fait à Dame Marguerite Chapeau le 13 juin 1766 en hypothéquant ses deux fiefs. ABQ CN301.251 – 13 juin 1766.
- Ces premiers juges n'ont pas de formation juridique : John Fraser est militaire, Adam Mabane, médecin, François Mounier et Jean Marteilhe, négociants d'origine huguenote, les trois derniers étant de plus Français d'origine. « À cette époque, les membres de la cour sont tous bilingues et, en vertu des règles en vigueur, ne peuvent être catholiques. » Voir Arnaud Descroix, « La controverse sur la nature du droit applicable après la Conquête », *Revue de droit de McGill*, 2011, p. 496-497. A la note 27, il précise : « Cette absence de formation juridique, notamment en droit anglais, pourrait paradoxalement avoir eu pour effet de les rendre plus « conciliants » à l'égard de l'application du droit français par ignorance des règles communes ou divergentes. »
- Lettre de Sir Guy Carleton à Lord Hillsborough, Quebec, 28 mars 1770, reproduite dans RAPC, 1890, p. 1, sur les réformes nécessaires, voir p. 1-6.
- Selon Seaman Morley Scott, « Chapters in the history of law of Quebec, 1764-1774 », thèse PHD, Université de Michigan, Ann Arbor, 1933, XIX, 525 p., ici p. 346-349.
- Archives judiciaires de Québec, indiqué dans *Inventaire des concessions en fief et seigneurie...*, I, p. 170.
- Voir le Précis des actes de foi et hommage, « Grosse-Île », dans RAPC, 1885, p. 62. Il s'agit bien de l'île qui servira de lieu de quarantaine au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.
- Il en était encore propriétaire au moment de sa mort. Une lettre à Haldimand, B 217, p 340, BAC, du 25 septembre 1783, indique que Francis Levesque et Thomas Aylwin, exécuteurs testamentaires, réclament du gouverneur le paiement des arbres (chênes, pins, ormes et autres) coupés sur le fief de Grosse Isle. Il est possible qu'il ait été acquis ensuite par le Gouvernement américain pour en faire une partie du comté de Two Heroes.
- G.P. Browne dans le DBC à l'entrée Guy Carleton. Voir le passage particulièrement éclairant sur les modifications au système de la justice par le gouverneur à cette occasion.
- Cité par J. Lacoursière, *Histoire populaire du Québec. Des origines à 1791*, Editions du Septentrion, 1995, p. 348.
- Voir Hilda M. Neatby, *The administration of justice under the Quebec Act*, London, H. Milford, 383 p, spécialement p. 22.
- Indiquée dans une lettre de Haldimand à William Pollock, BAC, série B vol. 55, p. 48, 21715 F.25 du 13 juin 1781.
- Ibidem*, p. 30.
- Les actes de ce moment étaient extrêmement sommaires ne comportant qu'une ligne par décès nous privant des informations utiles habituelles. Avant la création du cimetière protestant en 1799, les protestants sont enterrés à Montréal dans le cimetière catholique à l'angle des rue Saint-Pierre et Saint-Jacques. Leurs corps seront démenagés dans le nouveau cimetière protestant dit Dorchester ou Saint-Laurent au moment de sa création.
- ANC, « Lettres au général Haldimand en sa qualité de gouverneur de Québec, 1780 », vol. 2, 1780.08.10. MG21-Add.MSS-21733. Pension de l'ordre de £200.

## MAINTENANT DISPONIBLE



## Recueil des Bulletins de la SHPFQ, numéros 1 à 40

440 pages, relié, couleurs  
Édition papier : 35 \$ + 11,45 \$ frais de poste  
Édition électronique (pdf) : 25 \$

Commandez le vôtre dès aujourd'hui!  
[agendron77@videotron.ca](mailto:agendron77@videotron.ca)

# Un oubli corrigé

*Ce n'est que tout récemment, à notre courte honte, que nous avons eu connaissance que la fondation de Trois-Rivières était due au protestant Théodore Bochart du Plessis, qui comptait aussi dans sa famille un oncle et un cousin pasteurs huguenots. C'est grâce aux recherches de Yannick Gendron que le nom de Bochart peut maintenant remplacer La Violette comme véritable « fondateur » (selon l'appellation traditionnelle) de la ville de Trois-Rivières qui a fêté son 375<sup>e</sup> anniversaire en 2009, bien avant Montréal. C'est donc un article vieux de six ans que vous vous apprêtez à lire. L'histoire franco-protestante n'a pas fini de nous étonner.*

JLL

## LE MYSTÈRE LA VIOLETTE YANNICK GENDRON, HISTORIEN

Cet article présente les principaux éléments ayant mené aux conclusions de la recherche sur le fondateur de Trois-Rivières en 2009. Les détails de cette enquête sont dévoilés dans le documentaire de Pierre Saint-Yves, *Sur les traces de Laviolette* (2009) et dans un article de l'ouvrage collectif dirigé par l'historien René Beaudoin, *Rencontrer Trois-Rivières : 375 ans d'histoire et de culture* (Trois-Rivières, Éditions d'art Le Sabord, 2009).

On ne sait rien du sieur de La Violette, le fondateur de Trois-Rivières, pas même son prénom. Il est, à ce jour, le plus grand inconnu de l'histoire canadienne. Du moins, il l'était, puisque nous avons percé le mystère de sa véritable identité.

Les recherches menées pendant trois ans, dans le cadre du documentaire *Sur les traces de Laviolette* (2009) réalisé par Pierre Saint-Yves, nous ont mené à d'étonnantes conclusions. La Violette n'était pas



Photo: Claude Boucher

simple commis de la compagnie des Cent Associés, mais bel et bien officier et capitaine de bateau, il n'était pas catholique, mais plutôt protestant.

Au cours des dernières années, quelques hypothèses sur l'identité du fondateur de Trois-Rivières ont circulé, mais aucune d'elles ne reposaient sur des recherches, des faits ou des études sérieuses. D'autres ont esquivé la question en attribuant à Samuel de Champlain la paternité de l'habitation trifluvienne. D'ailleurs, le nom de La Violette n'a sorti de l'ombre dans l'historiographie nationale qu'en 1861, sous la plume de l'abbé Jean-Antoine-Baptiste Ferland dans son cours d'histoire du Canada.

Néanmoins, ce La Violette demeurerait un mystère pour la communauté historique. Une énigme enfouie dans les coins les plus obscurs et mystiques du XVII<sup>e</sup> siècle. Réforme et contre-réforme, hérésie et ultra-catholicisme, c'est en effet dans le dédale des Guerres de religions que la réponse a enfin émergé.

## LE SIEUR DE LA VIOLETTE

Le nom du sieur de La Violette apparaît à trois reprises dans un seul et unique document d'archive, le Catalogue des Trépassés, bien mal nommé puisqu'il compte aussi un grand nombre de baptêmes. Ce registre dévoile, en introduction, un magnifique récit de fondation, véritable acte de naissance installant La Violette au commandement de l'habitation de Trois-Rivières. Deux autres actes de baptêmes probablement rapportés, non signés, attribuent le poste de commandant au dit sieur. Benjamin Sulte, et tous les historiens par la suite, n'ont jamais remis en question le document, ni son rédacteur, le père jésuite Paul Le Jeune.

Or, notre analyse, appuyée par celle d'un archiviste paléographe, propose une toute autre version. D'abord, le registre n'a pas été rédigé du temps de La Violette, mais certainement vers 1638, soit deux ans ou plus après son départ. Son auteur, du moins pour l'introduction et pour les actes concernant La Violette, n'est pas le Père Le Jeune, ni aucun autre jésuite en poste à Trois-Rivières entre 1634 et 1636. Considérant qu'aucun des actes n'est signé avant 1638, il semble plus que probable qu'elles aient été consignées par un tiers, peut-être un clerc à l'emploi des Jésuites. D'où proviennent donc les données consignées au Catalogue?

Alors que les Jésuites estiment avoir baptisé plusieurs centaines d'Amérindiens à Trois-Rivières de 1635 à 1638, seulement une trentaine de baptêmes sont transcrits au Catalogue. Comment expliquer ce décalage? La comparaison entre les

baptêmes et les sépultures consignés dans le registre et ceux publiés dans les Relations, un document qui ne mentionne jamais le nom du sieur de La Violette, ni même n'évoque le commandant aux Trois-Rivières, est sans équivoque. Le Catalogue les reprend systématiquement, c'est-à-dire dans un ordre qui nous laisse croire que les Relations en sont la source. Voilà l'unique preuve de l'existence de La Violette : un document dont on ne connaît pas l'auteur, rédigé plus de deux ans après le départ du commandant trifluvien à partir des Relations qui n'y font jamais référence, pas même une allusion.

Toutefois, à supposer que le récit d'introduction contient une part de vérité, et que La Violette se rend en barque à Trois-Rivières à l'été 1634, ce seul fait nous en apprend déjà beaucoup sur le personnage, réduit d'emblée le nombre d'individus potentiels et exclut quelconque commis sans pouvoir, ni autorité.

En effet, puisqu'il se déplace à bord de « sa barque », cela signifie qu'il la commande, qu'il en est le maître, le capitaine; il s'agit donc d'un marin. Considérant la taille du bateau, deux, peut-être trois mats, jusqu'à 700 tonneaux, et les difficultés que présente la navigation entre Québec et Trois-Rivières, il démontre certainement une forme d'expérience sur ce cours d'eau. Ces deux attribus essentiels nous mènent directement à un homme d'influence durant ces années cruciales en Nouvelle-France : Théodore Bochart du Plessis. Rappelons que la construction d'une habitation à Trois-Rivières relève d'une stratégie commerciale consolidant la traite annuelle à cet endroit et favorisant l'acheminement régulier des fourrures à l'abri des attaques et des rafles iroquoises. C'est l'enjeu

majeur de cette époque. Il faut donc un homme d'expérience connaissant le fleuve et les habitants du pays afin d'établir une habitation et consolider ce lieu d'échange. Théodore Bochart du Plessis regroupe toutes ces aptitudes.

Lors de la reprise de Québec aux côtés d'Emery de Caën en 1632, après l'occupation anglaise incarnée par les frères Kirke depuis



1629, il n'est pas un simple figurant : il reprend l'habitation au nom de sa Majesté et remet ensuite le fort entre les mains de Champlain. D'ailleurs, sa charge lui procure une certaine autorité sur mer et sur terre. Celle-ci est renforcée par sa parenté avec le Cardinal de Richelieu, qui rédige et signe sa commission de Général de la flotte. Plusieurs membres de la famille Bochart sont à la cour ou au parlement, d'autres sont en religion, particulièrement pasteurs protestants. Or, la marine que met en place Richelieu à cette époque est non seulement filiale mais huguenotte. Grand inconnu de l'histoire canadienne, Bochart du Plessis en disparaît en même temps que La Violette en 1636.

À son retour en France en

1636, Bochart délaisse le nom de du Plessis à la faveur du Ménillet, probablement suite à des transactions au sein de sa famille. Il épouse Louise Thiballier, d'origine protestante, en 1640. Bien que nous ne disposons pas d'une preuve irréfutable, les circonstances nous portent à croire que Théodore Bochart du Ménillet est bel et bien protestant, ses parents le sont. Dans le contexte de la Guerre des religions de l'époque, cela revêt une importance cruciale, puisque les Jésuites continuent à pourfendre les hérétiques jusque dans le Nouveau Monde. Cela a-t-il eu quelque incidence sur la reconnaissance de Bochart comme fondateur de Trois-Rivières? Nous croyons que c'est le cas. La constitution d'une marine dévote sous les auspices de Charles Huault de Montmagny, premier gouverneur de la Nouvelle-France à partir de 1636, mouvement appuyé par une présence accrue des chevaliers de l'Ordre de Malte (prêtres et soldats), y participe aussi.

### LE COMMANDANT AU FORT DE TROIS-RIVIÈRES

Avant même le retour de Champlain en Nouvelle-France en 1633, après l'intermède des frères Kirke, Bochart Du Plessis patrouille le Saint-Laurent et fait la répression du commerce illicite des fourrures. À Trois-Rivières, où il a séjourné en 1632 et en 1633, il adopte un comportement de commandant lors de la traite et pour intercéder auprès des Hurons en faveur des Jésuites qui veulent se rendre dans leur pays. Les Relations nous révèlent qu'il fait de Trois-Rivières son port d'attache lors de la saison estivale pour les rencontres commerciales et veiller à l'érection de l'habitation et de ses fortifications.

Outre la diplomatie, il gère tout

le protocole et les conventions. Lorsque les Hurons arrivent à Trois-Rivières pour la traite annuelle, il s'élançe vers eux en compagnie des Jésuites dans une véritable union des pouvoirs temporel et spirituel. De plus, il ne manque pas de saluer ses invités à leur départ en ordonnant des tirs de cannonade. Bochart continue d'agir avec autorité dans les relations commerciales. Il établit les règles selon lesquelles les échanges s'effectuent.

Sa présence et ses actions de 1634 à 1636 sont rapportées dans les Relations et les récits de voyage de Champlain d'une part, à travers les actes de baptêmes et de sépultures d'autre part : non seulement y officie-t-il comme parrain, mais on y rapporte les décès d'individus de sa suite à Trois-Rivières.

Toutefois, son implication diplomatique et ses initiatives commerciales au confluent du Saint-Maurice et du Saint-Laurent, largement décrites dans les Relations, ne le soustraient pas à sa charge de Général de la flotte. C'est pourquoi il quitte Trois-Rivières chaque année à la fin de la période estivale pour regagner Québec, et de là, traverser en France avec les précieuses marchandises.

Lors de sa dernière traite, en août 1636, il s'assure de la fidélité de ses fournisseurs envers les Français en leur offrant des présents, les informe sur les intentions de la Compagnie et prend congé lorsqu'il le juge opportun. Cette année-là, les Hurons soulignent son départ définitif vers la métropole en lui offrant une jeune iroquoise, qui sera placée chez les religieuses. Comment expliquer un tel présent, si ce n'est en témoignage de respect et de reconnaissance acquis lors des échanges commerciaux, mais aussi lors de

ses interventions diplomatiques ou pour ses habitudes hospitalières et celles de ses représentants au fort de Trois-Rivières? Son départ définitif est-il connu? S'agit-il d'un cadeau d'adieu considérant l'arrivée d'un nouveau gouverneur et la possibilité qu'il mette en place une nouvelle marine dévote? Ce qui exclut d'emblée Bochart, ami des Jésuites, mais un réformé, un hérétique.

Le successeur connu du sieur de La Violette au commandement à Trois-Rivières, Marc-Antoine Bras-de-fer de Châteaufort, pose exactement les mêmes gestes que Bochart : contrôle du commerce des fourrures, relations diplomatiques avec les Amérindiens et recrutement des jeunes sauvages pour l'éducation des Jésuites. Toutefois, bon catholique, il mérite le titre de commandant des Trois-Rivières. Comment se fait-il que Théodore Bochart du Plessis n'ait pas obtenu cet honneur de son vivant puisqu'il y exerçait les mêmes fonctions précédemment? Il semble que sa commission de Général de la flotte le destine principalement à commander sur mer et que de façon secondaire, elle lui donne l'autorité suffisante pour oeuvrer à ce titre à Trois-Rivières. Alors, comment celui qu'on désigne sous le nom du sieur de La Violette s'est-il retrouvé le fondateur de Trois-Rivières?

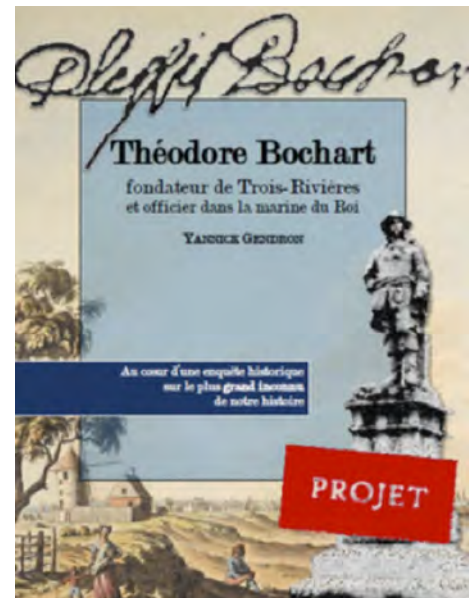
### LE SIEUR DE LA VIOLETTE : VÉRITÉ OU FICTION ?

L'existence même de La Violette doit être remise en question. Aucun de ses contemporains ne le reconnaît ou ne l'évoque, et seul le Catalogue rédigé par un inconnu bien après son départ témoigne de son existence. Dès lors, on peut volontairement s'interroger sur les motifs reléguant Bochart à un rôle secon-

daire, presque anonyme.

Est-ce que ce nom de La Violette cache la véritable identité de Bochart? Omet-on volontairement son nom dans le Catalogue parce qu'il est connu, au moment de sa rédaction, que le Général de la flotte est protestant, issu de la même famille que le célèbre pasteur protestant Samuel Bochart (1599-1667) de Caen ayant publiquement discuté des dogmes de l'Église avec les Jésuites?

Note – On consultera avec profit le deuxième article de l'auteur où il explicite les activités de Bochart à Trois-Rivières dans Théodore Bochart, fondateur de Trois-Rivières qu'on trouve sur le site de l'auteur avec plusieurs autres articles dans [www.sieurdela violette.com/](http://www.sieurdela violette.com/)



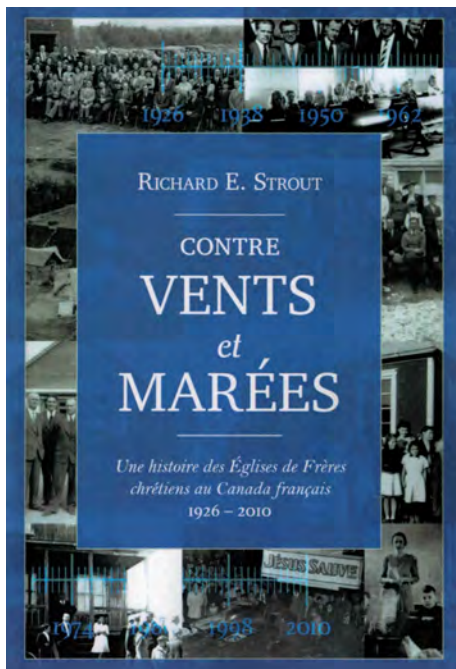
On trouve également en ligne une biographie de Bochart dans Wikipedia. Voir également des informations sur son livre à paraître en 2017.

## PARUTIONS/LIVRES

Richard Strout, *Contre vents et marées : une histoire des Églises de Frères chrétiens au Canada français 1926-2010*,

Trois-Rivières, Éditions Impact, 2016.

Traduit de l'anglais par Anne Worms.



Félicitations à notre collègue du bureau de direction de la SHPFQ, Richard Strout, pour cette belle contribution historique. Il a produit un bon résumé de l'œuvre des Frères chrétiens, un groupe d'évangéliques où plusieurs favorisent la grande coopération entre églises alors que quelques-uns seraient plutôt assez sectaires. Strout se concentre sur les premiers qui publient depuis 1944 la revue *News of Quebec*, dont on a distribué par exemple jusqu'à 20 000 exemplaires en 1968 dans un effort de susciter des prières, de récolter des fonds et d'attirer des ouvriers. Les historiens ont déjà profité de la richesse de cette publication qui, de sa création jusqu'en 1956 a décrit le progrès de toutes les églises évangéliques. Depuis, la revue continue sous la direction de Richard Strout à fournir aux anglophones des nouvelles des Frères au Québec ainsi que de nombreux cas de persécutions ou de conversions. Comme *News of Quebec* est très riche en informations historiques et en interviews, l'auteur en incorpore très habilement des passages à son récit qui reflète ainsi ce qu'on disait à l'époque. L'image des vents et marées du titre est inspirée du cycle biblique qui rappelle que, selon les moments, on

se rapproche ou s'éloigne de la volonté divine. Au Québec en particulier, la marée a été haute dans les années 1970 alors qu'à d'autres moments, elle était montante, ou plutôt descendante comme aujourd'hui.

Le premier but du livre est de mettre en évidence les situations passées aussi bien pour l'édification des lecteurs que pour susciter une relève. Commenant avec Darby et les autres fondateurs des Frères en Angleterre, Strout fait un rappel des débuts de l'implantation de cette mission. Au Québec francophone, cela commence avec l'adhésion d'un pasteur baptiste Louis Pasche vers 1862 et de quelques autres ouvriers comme les francophones Jacroux, Germain et Gratton. Cependant, il n'y a pas de suite. C'est à partir de 1926 que commence la véritable mission des Frères chrétiens du Canada anglais et des États-Unis auprès des Canadiens français (surtout au Québec). Leurs leaders et leurs ouvriers sont demeurés plus anglophones que dans d'autres églises mais par contre ils ont travaillé au Québec plus longtemps, souvent dans des régions éloignées.

Ce livre fournit d'importantes contributions historiques. Pour commencer, les appendices donnent les dates de toutes les *assemblées* et tous les *ouvriers* (oui, les Frères évitent les termes «église» et «pasteur»), une ressource sans prix. Strout commence son livre par la biographie de quatre pionniers, deux francophones et deux anglophones, avant de présenter l'histoire des Frères en périodes bien choisies. Les problèmes scolaires et les sacrifices des Frères pour y répondre reçoivent un traitement rare. Puisqu'ils ont été aussi des pionniers dans la publication de traités, à la radio et à la télévision, c'est fascinant de voir comment ils ont résolu les problèmes de leur accès à la radio, comment ils ont réussi à produire des traités québécois et comment ils ont fait du colportage avec traités. Les camps chrétiens sont répandus aujourd'hui mais Strout raconte leurs débuts pionniers par les Frères ainsi que la création des GBU et même des orphelinats protestants. Je n'ai pas trouvé ailleurs des récits équivalents sur des gens simples en régions pauvres, sur la fraternité aux conférences annuelles et sur la nécessité de se structurer après 1959. L'auteur aborde tout aussi bien l'expansion rapide et considérable des Frères sur l'île de Montréal au temps de Bill Wolitarsky que le silence de *News of Quebec* sur le premier référendum de 1980.

Il devient évident à la lecture que les Frères forment un groupe (ou dénomination) très anti-hiérarchique et pro-fraternité. Son manque de structures a posé problème avant l'acquisition de sa charte en 1942 et le Mémoire pour standardiser les actes civils. De plus, les Frères se sont concentrés au début dans des régions éloignées et plus françaises (comme l'Abitibi et le Saguenay), ce qui a suscité contre eux probablement plus de persécutions, sans la protection anglaise qu'ils auraient trouvée ailleurs. Les régions éloignées semblent aussi pour quelque chose dans la mort de deux évangélistes tués dans deux accidents routiers. Les Frères ont réussi à couvrir des régions entières par l'envoi des traités et, à une certaine époque, obtenu 2000 réactions; c'est grâce à ces envois que trois de leurs futurs ouvriers ont été amenés la conversion.

Comme dans d'autres dénominations, les Frères hors Québec ont investi énormément en temps et argent pour l'évangélisation du Québec. Plusieurs anglophones sont venus dans la Province et y ont œuvré pour la vie, même avec leur fort accent.

Les Frères ont innové de plusieurs manières, notamment en insistant sur le travail en français : Institut biblique Béthel, traités, camps, écoles, imprimeries, radio et télévision. De plus, ils ont développé des approches originales en évangélisation, ont favorisé la connaissance biblique chez chaque membre et le ministère par tous. Cependant, leur indigénisation du leadership et leur intégration des immigrants (qui constituent la source majeure de croissance ou de maintien pour d'autres dénominations) ont été plus faibles. Même leur nom apparaît problématique pour certains. Strout termine avec les efforts faits par les Frères pour s'adapter à la situation actuelle dans un contexte difficile.

Comme dans chaque livre qui n'est pas une encyclopédie (et même là), l'historien aurait parfois aimé des informations supplémentaires. Il n'y a pas de bibliographie même si les références bibliographiques des notes sont précises. J'aurais aimé en apprendre d'avantage sur les Olympiques et sur la fondation de la Direction chrétienne où les Frères ont été très influents. L'absence de la mention du Concile Vatican II me surprend. Il existe également un peu de répétition sur l'école de Rollet.

Ce sont des bémols. Ce récit historique et son analyse pourraient servir de modèle pour les autres dénominations

venues au Québec au XX<sup>e</sup> siècle. S'il ne cache pas son enthousiasme pour ses collègues et les membres des Frères, l'auteur garde une vision analytique qui lui permet d'identifier les périodes, décrire les contextes et fournir les faits saillants afin de faire mieux comprendre ce groupe et à travers lui toutes les missions évangéliques au Québec. En terminant, Jean-Louis Lalonde voudrait ajouter qu'il a particulièrement apprécié la qualité de la traduction de l'ouvrage.

**Michel Langlois, *Il était une fois à Montréal, tome 2, Nos combats*, Montréal, Hurtubise, 2016, 428 p.**



Ce roman met en scène Valois Ducharme et son épouse Henriette. Il touche indirectement les protestants qui servent ici et là de référence. L'auteur fait de Ducharme le bibliothécaire de l'Institut Canadien et un ami intime de Joseph Guibord. Les deux sont donc mêlés à la bataille de l'Institut canadien contre Mgr Bourget. Le livre concerne la période 1840-1890 et contient dans ses trois premières parties de nombreuses citations authentiques des textes de l'évêque ou des répliques de l'époque. Le roman valorise le point de vue des rouges qui défendent la liberté d'expression et la séparation de l'Église et de l'État, particulièrement en éducation ; l'auteur fait de ce point le sujet des deux dernières parties de son roman. Henriette s'occupe pour sa part d'apprendre à parler à une sourde et rêve d'une institution pour elle et un accès à l'université pour sa propre fille, filière qui n'est alors que protestante et anglophone. Une fois l'Institut fermé, Ducharme démarrera à Pointe-aux-Trembles un collège classique laïc et créera une salle de réunion où les gens viendront témoigner une fois par semaine de ce qui leur a fait le plus de bien dans la vie, une sorte de célébration laïque encore, puisque les prêtres ne peuvent y intervenir. On imagine que le clergé ne le laissera pas faire.

Bref, cinquante ans dans la vie d'un couple montréalais qui sort plutôt désabusé de ses tentatives, mais qui se console en disant que, malgré tout, un jour le peuple s'échappera de cette grande noirceur et que « nous y aurons contribué à notre manière ». Le

roman se lit facilement, l'auteur priviliégiant la continuité dans son récit que d'autres péripéties viennent habilement colorer. (On peut lire le deuxième tome sans nécessairement avoir lu le premier.)  
**Jean-Louis Lalonde**

# NOUVELLES

## de la Société

### Villard et non Morin

Dans notre visite au Cimetière Mont-Royal, une malencontreuse erreur s'est glissée. C'est l'épouse de Paul Villard décédée le 29 décembre 1921 qui est enterrée en même temps que lui le 22 juin 1951. Comme il a été lui-même incinéré, on peut justement penser qu'il a gardé ses cendres jusque là. Or, nous avons attribué la chose à Joseph-Luther Morin. Nos excuses.

*Jean-Louis Lalonde*

### La richesse de Joseph Senilh à sa mort en 1764

Notre article sur Senilh contenait trois coquilles de dates. Comme il est mort en 1764, au troisième paragraphe, il faut lire 1752 et non 1852, 1754 et non 1854 et au sixième, 1756 et non 1856. L'orthographe d'Antoine Fraisses de Long (selon une de nos sources) est plutôt Fraisse Delon, selon M. Jean Boncompain, secrétaire des Amis du Vieux-Caussade et de son Pays que nous remercions de sa communication, lequel nous apprend par un courriel que Senilh, décédé le 14 novembre 1764, aurait laissé 30 000 livres en héritage. C'est dès cette même année que les Thuet et les frères Senilh commencent à naviguer sur les navires négriers qui passent par Bordeaux et La Rochelle. *JLL*

### « Des artefacts évoquent le souvenir d'un prêtre aussi louangé qu'injurié »

Allan Pequegnat a fait don au Musée de l'histoire à Gatineau d'objets reliés à Chiniquy. Voir l'article qui annonce l'expo-

sition dans <http://www.museedelhistoire.ca/blog/des-artefacts-evoquent-le-souvenir-dun-pretre-aussi-louange-quinjurie/> Cependant, l'auteur suit de trop près l'approche anti-chiniquyste de Marcel Trudel qui reflète un antiprotestantisme d'avant Vatican II. Ce dernier historien a avoué lui-même qu'il n'écrirait pas cette histoire de la même façon aujourd'hui. Alors, il faudrait tenir compte de l'apport d'autres historiens sur le sujet comme celui de Richard Loughheed pour être plus fidèle à la réalité. Notre Société a envoyé une mise au point aux responsables du Musée. Dossier à suivre.

### Un mythe qui a de l'allure

Nous parlerons dans nos prochains numéros des 500 ans de la Réforme, 1517 étant l'année où Luther aurait affiché ses 95 thèses. Nous croyons utile de reprendre une note d'Anne Kauffmann dans *La Vie protestante* (Genève) de septembre, p. 15. *JLL*

*Le placardage des 95 thèses sur la porte de l'église du château de Wittenberg, le 31 octobre 1517, apparaît bien plus comme un mythe qu'une réalité. Le point de départ remonte à Philipp Melancthon, un professeur d'université, proche de Luther. Dans les années 1960, un chercheur remet ce placardage en cause. Aujourd'hui, il semble admis que Luther a simplement envoyé son argumentation contre les indulgences à ses supérieurs, la voie normale à l'époque. Rappelons qu'en 1517, Luther souhaite des changements dans l'Église et ne vise pas du tout à rompre avec Rome.*

#### LE BULLETIN SHPFQ

ISSN 1712 - 5898

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada

#### POUR JOINDRE LA SOCIÉTÉ

4824, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 301, Montréal (Québec), H3V 1G4  
[www.shpfq.org](http://www.shpfq.org) ou Richard Loughheed : (514) 482-0086

#### RESPONSABLES DU BULLETIN

Jean-Louis Lalonde: (514) 733-1783  
Alain Gendron: (450) 447-7608